

Règlement du jeu Paddington

Article 1

Cora - siège social : 40, rue La Boétie - 75008 PARIS - organise en partenariat avec Mercredi SARL / 44, rue La Fayette / 75009 Paris (agissant pour le compte de STUDIOCANAL) - au sein des cafétérias cora et Record de France métropolitaine, dans le cadre des menus enfants Miam (thème "Paddington"), du 10 novembre 2014 au 3 janvier 2015 (dans la limite du stock des supports de jeu et dotations disponibles), un jeu-concours sans obligation d'achat.

Ce jeu se déroule simultanément dans toutes les cafétérias cora et Record de France métropolitaine (57 magasins - voir liste des magasins ci-jointe) et sur le site internet de Kido & Kida – www.kido.fr.

Article 2

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans (à la date de la clôture du jeu), à l'exclusion des enfants des membres des sociétés organisatrices.

Article 3

3 a) Jeu 1 : Le jeu-concours en cafétéria, à partir du 10 novembre 2014

Diffusion du support de jeu

Les supports de jeu sont imprimés à hauteur de 50 000 exemplaires et sont distribués sur simple demande à la caisse des cafétérias, à hauteur d'1 support de jeu par jour et par enfant, dans la limite des stocks disponibles.

Mécanique

• Un bulletin de participation au tirage au sort, à remplir avec nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal et ville, signature des parents. À déposer dans l'urne de la cafétéria prévue à cet effet.

3 b) Jeu 2 : Le jeu-concours sur www.kido.fr à partir du 10 novembre 2014 pour une durée de 4 semaines

Principe

Grand tirage au sort Paddington sur le site www.kido.fr dans la continuité de l'opération cafétéria.

Mécanique

L'enfant pourra accéder au jeu, après s'être identifié, via la page d'accueil du site.

En appuyant sur le bouton « C'est parti ! » du jeu, un mécanisme s'enclenche et une série de symboles (issus du film) défilent à l'écran de façon aléatoire et continue.

Il suffit d'arrêter la machine au bon moment grâce au bouton « Stop » pour tenter d'aligner 3 symboles identiques et obtenir la combinaison gagnante : les 3 chapeaux de Paddington. Tous les enfants ayant obtenu la combinaison gagnante devront valider le formulaire et confirmer la participation au tirage au sort.

La participation est limitée à une par jour et par personne.

L'enfant multiplie ses chances d'être tiré au sort en revenant participer tous les jours.

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus par mail.

3 c) Les gains

• Jeu 1 : Le jeu-concours en cafétéria, à partir du 10 novembre 2014

5 Apple iPad mini d'une valeur unitaire de 299 € TTC.

Le tirage au sort s'effectuera au sein de reymann communication, 32 rue de l'Industrie, 67400 Illkirch à la clôture du jeu.

reymann communication se chargera de prévenir les gagnants et de l'organisation logistique du gain.

• Jeu 2 : Le jeu-concours sur www.kido.fr, à partir du 10 novembre 2014 pour une durée de 4 semaines

200 places de cinéma pour 2 personnes pour le film Paddington d'une valeur de 20 €TTC.

Le tirage au sort s'effectuera, en 2 phases avec 50 gagnants le 24 novembre et 50 gagnants le 8 décembre, au sein de reymann communication, 32 rue de l'Industrie, 67400 Illkirch à la clôture du jeu.

reymann communication se chargera de prévenir les gagnants et de l'organisation logistique du gain.

Article 4

Tout support (bulletin de jeu ou formulaire internet) de jeu présentant une anomalie quelconque : raturé, tâché, détérioré pourra être refusé par cora. Les éventuels gains pourront donc être annulés de plein droit.

Article 5

Les gagnants ne pourront aucunement demander un quelconque échange ou le remboursement de la valeur du lot, et ce, quelque soit le lot.

Article 6

Cora pourra faire apparaître les noms, prénoms, adresses et photographies des gagnants dans la presse locale ou pour toute opération publicitaire relative à ce jeu.

Article 7

Cora se réserve le droit d'interrompre, de prolonger ou d'annuler le jeu par suite de cas fortuit ou de force majeure.

Article 8

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9

L'organisateur se réserve le droit, sans engager sa responsabilité, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la présente opération en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des dotations, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de l'organisateur.

Les décisions que pourraient être amené à prendre l'organisateur pour régler les litiges liés à l'interprétation du présent règlement, seraient sans appel.

L'organisateur n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retard de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus.

Plus généralement, la connexion Internet et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 10

Les informations recueillies à l'occasion des tirages au sort sont nécessaires pour la participation au jeu « Tirage au sort : Paddington »

Les données peuvent être transmises à des sous-traitants de l'organisateur pour les besoins du jeu. En application de l'article 27 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposeront d'un droit d'accès et de rectification de ces données personnelles en s'adressant à l'organisateur.

Article 11

La participation au jeu n'entraîne aucune participation financière de la part du joueur.

A ce titre, aucune demande de remboursement autre que celle inhérente aux frais engagés au titre de la participation au présent jeu ne sera acceptée.

Les demandes de remboursement des frais de connexion Internet, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu, et du timbre utilisé pour cette demande (sur base du tarif lent) devront être adressés à cora – service internet – 1 rue du Chenil – Croissy Beaubourg – 77435 Marne la Vallée cedex 2, par écrit.

Le remboursement des frais de connexion se fait sur la base d'une connexion data internet de 300 Ko, soit 50 centimes d'euros TTC. Pour obtenir le remboursement, il faut joindre à la demande écrite un relevé d'identité bancaire (RIB). La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur Internet justifiant la date, l'heure et la durée de connexion. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à l'Internet illimité.

Les demandes de remboursement seront acceptés jusqu'au 5 janvier 2015 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les abonnements internet, le matériel nécessaire à la connexion ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Article 12

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité de l'organisateur, les partenaires du jeu, de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec le jeu.

Ainsi, les participants déclarent être informés et acceptent expressément que l'organisateur ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au jeu et de ses suites.

En autre cas, l'organisateur ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou une détérioration liée à ces données, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Article 13

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents de Strasbourg.

Article 14

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Article 15

Le règlement complet et détaillé de ce jeu est déposé en l'étude de la S.C.P. Alain SCHNEIDER et Sonia Stoltz-Knochel, titulaire d'un office d'Huissier de Justice - 14 rue d'Andlau - 67000 Strasbourg. Toute personne peut en obtenir une copie sur simple demande dans chaque cafétéria cora participante. Il peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de Reymann Communication - B.P.90062 - 32, rue de l'Industrie - 67402 ILLKIRCH Cedex - tél : 03 69 22 67 00. En cas de demande par écrit, le timbre postal sera remboursé au tarif lent en vigueur.

Article 16

Des additifs pourront être ajoutés au présent règlement, dont ils feront partie intégrante. Ils seront immédiatement déposés en l'étude de la S.C.P. Alain SCHNEIDER et Sonia Stoltz-Knochel, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, dépositaires du règlement.

Cafétéria	CORA	Adresse	BP	Ville
CAFÉTÉRIA	CORA ALES	Quai du Mas d'Hours	BP 129	30100 ALES
CAFÉTÉRIA	CORA AMPHION	RD 1005		74500 AMPHION LESS BAINS
CAFÉTÉRIA	CORA AUXERRE	RN 6 - Les Grandes Haies		89470 MONETEAU
CAFÉTÉRIA	CORA BELFORT	15, route de Montbéliard	BP 67	90400 ANDELNANS
CAFÉTÉRIA	CORA BLOIS	Route de Villebarou		41000 BLOIS
CAFÉTÉRIA	CORA BRUAY	1115 avenue de la Libération	BP 34	62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
CAFÉTÉRIA	CORA CAEN	La Croix Vautier	BP 25	14980 ROTS
CAFÉTÉRIA	CORA CAMBRAI	2, avenue Georges Nuttin		59400 CAMBRAI
CAFÉTÉRIA	CORA CLERMONT	RN 89		63370 LEMPDES
CAFÉTÉRIA	CORA COLMAR - HOUSSEN	Z.I. du Buhfeld		68019 COLMAR cedex
CAFÉTÉRIA	CORA COURRIÈRES	RN 319		62710 COURRIÈRES
CAFÉTÉRIA	CORA CREIL	RN 16		60740 SAINT-MAXIMIN
CAFÉTÉRIA	CORA DIJON	ZAC Les Vignes Blanches - Perrigny les Dijon		21160 MARSANNAY LA CÔTE
CAFÉTÉRIA	CORA DOLE	7 RN 73 Choisey		39100 DOLE
CAFÉTÉRIA	CORA DORLISHEIM	1, rue Mercure		67129 MOLSHEIM
CAFÉTÉRIA	CORA DORNACH	258, rue de Belfort	BP 2418	68067 MULHOUSE Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA DREUX	Route des Bas Buissons - Z.I Nord		28100 DREUX
CAFÉTÉRIA	CORA DUNKERQUE	Rue Jacquard	BP 39	59411 COUDEKERQUE BRANCHE Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA ERMONT	1, avenue Georges Pompidou	BP 62	95122 ERMONT
CAFÉTÉRIA	CORA ESSEY	Avenue de Saulxures		54270 ESSEY-LES-NANCY
CAFÉTÉRIA	CORA EVREUX	25 Boulevard de Normandie		27000 ÉVREUX
CAFÉTÉRIA	CORA FLERS	18, rue Jules Guesde		59858 VILLENEUVE D' ASCQ Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA FORBACH	Av. de l'Europe	BP 88	57602 FORBACH Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA GARGES	Boulevard de la Muette	BP 5	95141 GARGES LES GONESSES
CAFÉTÉRIA	CORA GROSBLIÉDERSTROFF	Z.A.C.		57520 GROSBLIÉDERSTROFF
CAFÉTÉRIA	CORA HAGUENAU	Route du Rhin	BP 148	67503 HAGUENAU Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA LENS	RN 347 - Route de la Bassée		62880 VENDIN LE VIEIL
CAFÉTÉRIA	CORA LIMOGES	Z.A.C. de Beaubreuil - Route de Paris		87100 LIMOGES
CAFÉTÉRIA	CORA LIVRY GARGAN	2 à 20, Allée de l'Est		93190 LIVRY-GARGAN
CAFÉTÉRIA	CORA LUNEVILLE	CD 31		54300 MONTCEL les LUNÉVILLE
CAFÉTÉRIA	CORA MASSY	CD 20 - Avenue de L'Europe		91300 MASSY
CAFÉTÉRIA	CORA METZ TECHNOPOLE	Boulevard de la Solidarité	BP 5010	57091 METZ Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA MONDELANGE	1, rue de la Bousse	BP 20	57302 HAGONDANGE Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA MONTBELIARD	Route de Béthoncourt - CD 136 bis		25200 MONTBÉLIARD
CAFÉTÉRIA	CORA MOULINS les METZ	RN 57		57160 MOULINS LES METZ
CAFÉTÉRIA	CORA NANCY Houdemont	BP 59 -		54182 HEILLECOURT Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA REIMS Cormontreuil	Route de Louvois		51350 CORMONTREUIL
CAFÉTÉRIA	CORA REIMS NORD	BP 2770 - Route de Neufchâtel		51068 REIMS Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA REMIREMONT	Route de Bussange	BP 150	88205 REMIREMONT
CAFÉTÉRIA	CORA RENNES	La Giraudais	BP 99	35743 PACÉ Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA SARREBOURG	Route de Phalsbourg	BP 240	57402 SARREBOURG Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA SARREGUEMINES	Route de Bitche		57200 SARREGUEMINES
CAFÉTÉRIA	CORA SOISSONS	3 avenue Raymonde Fiolet		02207 SOISSONS Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA STRASBOURG	RN 63		67450 MUNDOLSHEIM
CAFÉTÉRIA	CORA LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	Zone commerciale du Heckenwald	BP10014	57540 LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA SAINT DIE	Route de Strasbourg	BP 196	88100 SAINTE MARGUERITE
CAFÉTÉRIA	CORA SAINT DIZIER	Route de Bar-le-Duc		52100 SAINT-DIZIER
CAFÉTÉRIA	CORA SAINT MALO	Le Moulin du Domaine	BP 19	35430 SAINT-JOUAN DES GUÉRETS
CAFÉTÉRIA	CORA SAINT QUENTIN	Route de Bohain		02100 SAINT-QUENTIN
CAFÉTÉRIA	CORA Ste MARIE aux CHENES	RN 643	BP 30008	57118 SAINTE-MARIE AUX CHENES
CAFÉTÉRIA	CORA TOUL	678 Avenue du Général Bigeard	BP 55	54203 TOUL Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA VERDUN	Route de Metz		55100 VERDUN
CAFÉTÉRIA	CORA VESOUL	Boulevard Kennedy		70004 VESOUL Cedex
CAFÉTÉRIA	CORA VICHY	Allée des Ailes		03200 VICHY
CAFÉTÉRIA	CORA VILLERS SEMEUSE	RN 64		08340 VILLERS SEMEUSE
CAFÉTÉRIA	CORA WATTIGNIES	Boulevard Clémenceau		59139 WATTIGNIES
CAFÉTÉRIA	CORA WITTENHEIM	130, route de Soultz		68270 WITTENHEIM